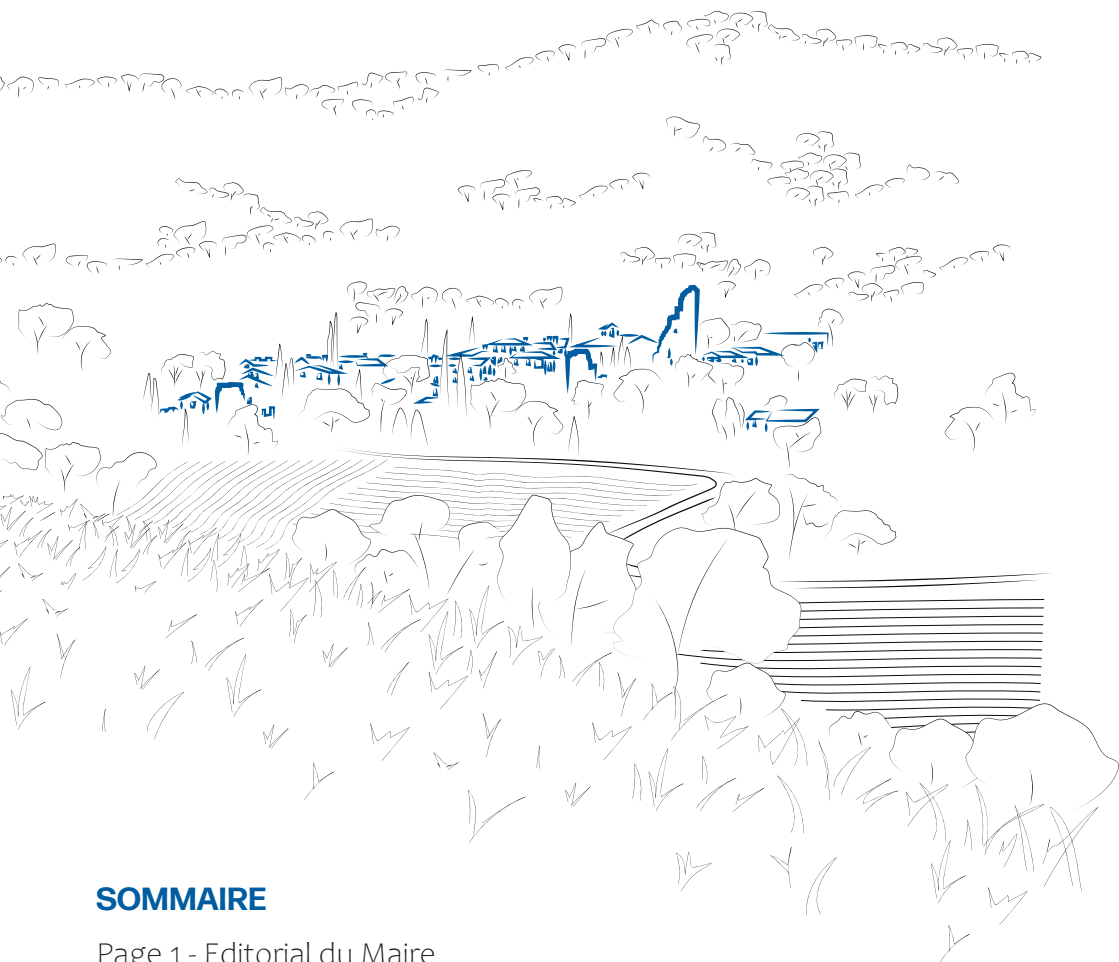


Le petit journal de **COBONNE**

Journal d'information de la commune de Cobonne - n°125 Avril 2023



SOMMAIRE

Page 1 - Editorial du Maire

Page 3 - Vie communale

EDITORIAL DU MAIRE

Le printemps est de retour avec un constat : il n'a pas beaucoup plu cet hiver et les températures ont été clémentes. En revanche pas de coupure d'électricité à déplorer ! Est-ce la réduction des consommations due à l'envolée des prix ou à la douceur de l'hiver? Probablement les deux ! Ce sujet de l'eau deviendra sans doute récurrent dans les années à venir, aussi la responsabilité individuelle est primordiale afin d'éviter les gaspillages ou les usages non autorisés en période de sécheresse.

Ce début d'année sera marqué par une décision importante prise à l'unanimité des votants au conseil municipal, à savoir le transfert de la compétence Eau et Assainissement collectif au syndicat SMPAS (Syndicat intercommunal des eaux de Mirabel-et-Blacons, Piégros-la-Clastre et Aouste-sur-Sye). L'échéance de 2026 et la loi associée impose aux communes de transférer cette compétence aux intercommunalités. Il nous a paru opportun de ne pas attendre cette date pour nous permettre une adhésion à un syndicat qui est implanté sur notre territoire géographique (vallées de la Drôme, de la Gervanne et de la Sye) et sur deux EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale) dont le 3CPS et la CCVD.

Une fois voté par les membres du Syndicat, et à compter de début 2024, Cobonne n'aura plus la charge de son réseau, des abonnements, des tarifs, des factures du budget, des fuites etc. Nous serons représentés au comité de direction du syndicat pour faire face aux enjeux actuels et futurs sans perte d'expérience ou de connaissance de nos réseaux. Il reste cependant à noter que l'assainissement individuel reste de la compétence de la commune. Elle a adhéré au syndicat SIGMA qui réalise des contrôles exigés par la réglementation en vigueur. D'ici là, le transfert comptable des emprunts, amortissements et investissements seront gérés avec le Trésor Public de Crest. Du travail reste donc à faire mais je salue cette décision pour le futur de notre petite commune.



Pour ce qui concerne le **PLUi**, nous avançons à petits pas. Les changements de destination déclarés en mairie ont été pris en compte. Ils sont nombreux... et il y aura peu d'élus. Les choix se feront par rapport à la recevabilité des projets constitués ou soumis, et de préférence attendant à des habitations existantes. La finalité des surfaces faisant l'objet de la demande fait aussi partie des critères regardés **sans préjuger de la décision finale des services de l'Etat**. Néanmoins toutes les demandes ont été transférées au bureau d'étude employée par la CCVD.

Le **Budget 2023** sera orienté sur l'agrandissement du cimetière de Maronne et la réfection de voirie en complément des projets en cours à savoir le passage à l'éclairage LED sur la commune.

Un **Plan Communal de Sauvegarde** est en cours d'élaboration afin de faire face aux situations d'urgence liées aux risques identifiés sur notre commune. La préfecture a classé Cobonne en risque 3 (modéré) pour les séismes. Il nous paraît opportun d'y ajouter, entre autres, les risques incendie et éboulements/coulée de boue. Nous reviendrons vers vous pour le présenter une fois abouti.

Je vous dis à bientôt !

LE MAIRE, PHILIPPE RIBIERE



VIE COMMUNALE

L'arrivée du printemps annonce aussi l'approche de la saison estivale. Faites-nous parvenir les annonces de vos évènements, ouverts aux Cobonnoises et Cobonnois, afin que nous les publions sur le site et/ou dans le Petit Journal. Voici quelques dates déjà confirmées :

La Compagnie « Echappée Belle » jouera la **pièce de théâtre « Le Mental de la Reine »** d'après Victor Hăim. Molière du meilleur auteur francophone vivant et Grand Prix du Théâtre de l'Académie Française, Victor Hăim vous amènera à rire et à vous questionner sur cette recherche absolue de pouvoir. La pièce sera jouée par Régine Benoit, Jean-François Gascoin et Mélina Sendra. Rendez-vous à la salle communale le **vendredi 5** et le **samedi 6 mai à 20h30**.

L'Association des Amis du Vieux Cobonne organisera son **assemblée générale** le **vendredi 5 mai à 18h00**.

Le conseil municipal vous invite à un **repas partagé** au Jardin du Donjon le **dimanche 14 mai à partir de 12h00**. Venez nombreux avec vos mets, boissons et jeux ! Un apéritif sera offert par la mairie.



Le Moulin de Cobonne ouvrira ses portes pour une **fête des voisins** le **vendredi 2 juin à partir de 18h30**. Repas et boissons partagés ! Vous pouvez aviser Anne et Jérôme de votre venue (lemoulindecobonne@proton.me).



Le Crest Jazz, la mairie et l'AAVC vous donne rendez-vous à l'édition 2023 du **Jazz au Village** au Jardin du Donjon le **samedi 1er juillet à 21h00**. Cette année ce sera le tour de Yas Trio avec Yasmina Kachouche (chant), Luc Plouton (piano) et Stéphane Ballouhey (contrebasse).

Vous pouvez déjà inscrire dans vos calendrier la **soirée du 14 Juillet** pour un temps partagé en toute convivialité, le discours du de maire et l'apéritif traditionnel !

Et puis les Cobonnois interviennent aussi hors de nos frontières communales. Le **samedi 5 et vendredi 11 août à 21h00** au Château de Vachères à Monclar-Sur-Gervanne une **soirée littéraire et musicale** sera donnée par Daniel Concord et Patrick Bouillanne, ce dernier accompagné de Daniel Mille. Ces soirées seront chapeautées par l'association Art et Culture en Gervanne-Sye qui organisera d'autres évènements culturels dans nos communes voisines pendant la saison estivale.

A très vite dans les différents quartiers de Cobonne !





INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie de Cobonne

3945A Route de Gigors - Chamblard - 26400 COBONNE

Numéro de téléphone : 04 75 25 24 77

Adresse électronique : info@mairiedecobonne.fr

Site et abonnement : www.mairiedecobonne.fr

Informations communes de la Gervanne et de la Sye

www.gervanne-sye.com

Horaires d'ouverture de la Mairie

- Le mardi de 14 h à 16 h
- Le jeudi de 10 h à 12 h 30
- Le vendredi de 14 h à 16 h
- Le 1er samedi du mois de 10 h à 12 h

Équipe administrative de Cobonne

Maire de Cobonne Philippe RIBIERE

Secrétaire de mairie Jill MARTIN

Numéros d'urgence

S.A.M.U. 15

Police Secours 17

Pompiers 18

Appel d'Urgence Européen 112

Problème concernant l'eau potable

06 72 28 62 24 et/ou 06 22 31 67 09

Horaires de la déchetterie d'Eurre

Les lundis, mardis, jeudis, vendredis et samedis de 8 h 00 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17h.

Tous les horaires d'ouverture des déchetteries intercommunales sont sur le site de la C. C. V. D. (www.valdedrome.com).

